



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



PROCÈS VERBAL - COMMISSION SPORTIVE JEUNES

MERCREDI 09 OCTOBRE 2024 - PV N°5

PRESENTS : MM. LALET Jean-Marc - VERMAST Jonathan - KASDAN Yves - BIASOTTO Thomas

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 05 OCTOBRE 2024

FEUILLE DE MATCH TRANSMISE A LA COMMISSION DES LITIGES ET CONTENTIEUX

Match N°29405375 U15 Brassage poule D MONTPON MENESPLET / PAYS DE L'EYRAUD